

ASSEMBLÉE NATIONALE
16 juin 2015

RÉFORME DU DROIT D'ASILE - (N° 2807)

Adopté

AMENDEMENT

N ° CL204

présenté par
Mme Mazetier, rapporteure

AVANT L'ARTICLE 19 TER

1° À l'intitulé du chapitre, substituer au mot :

« insertion »

le mot :

« intégration ».

2° En conséquence, aux alinéas 6, 7 et 8 de l'article 19 *ter*, substituer au mot :

« insertion »

le mot :

« intégration ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Le mot « intégration » paraît plus adapté que celui d'« insertion ».